

L'hon. M. Martin: Voici encore le rouleau compresseur à l'œuvre, le même genre d'obstruction que nous avons subi pendant les treize jours de séance du comité.

L'hon. M. Starr: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

L'hon. M. Martin: Lorsque j'aurai terminé. Les ouvriers sauront que pendant l'examen de la mesure à la Chambre les honorables vis-à-vis ont eu recours encore une fois aux mêmes tactiques.

L'hon. M. Starr: L'honorable député y recourt en ce moment.

L'hon. M. Martin: On nous a refusé l'occasion de consulter le rapport de l'actuaire. Le comité a été saisi d'un rapport du comité, celui de M. Humphry. Lorsque je me suis plaint que nous n'avions pas le rapport de l'actuaire, le président, dans un grand élan de générosité a dit: "C'est vrai, vous pouvez avoir le rapport, le voici". Or, c'était bien un rapport de l'actuaire, mais pas celui que nous cherchions à obtenir. Ce n'était pas le rapport signalé par le comité consultatif en juillet 1958.

Quels sont les faits? En juillet 1958, lorsque le comité consultatif a affirmé qu'il ne pouvait admettre cette formule de contributions accrues, il a demandé un nouveau rapport de l'actuaire. Ce rapport a été fourni au comité consultatif à une date subséquente. Pourquoi ce rapport n'a-t-il pas été mis à la disposition des membres du comité? Si le rapport précédent avait été déposé et mis à la disposition des membres du comité de la façon appropriée, pourquoi leur a-t-on refusé le second rapport? Y a-t-il quoi que ce soit dans ce rapport qui confirme de nouveau nos craintes à propos de l'attitude inadmissible et intenable qu'expose le bill lorsque le gouvernement cherche à imposer des contributions sans prévoir une amélioration des prestations, lorsqu'il cherche à imposer aux deux principaux contributeurs la responsabilité qui, je le répète, incombe au gouvernement, vu le chômage considérable qui sévit au pays depuis deux ans?

Le fait que des hommes, ayant épuisé leurs prestations, ont continué à recevoir de l'aide de la caisse d'assurance plutôt que de l'assistance publique ne signifie qu'une chose, comme l'honorable député de Welland l'a très bien donné à entendre hier soir: c'est que le gouvernement, aux prises avec un lourd déficit par suite de la situation budgétaire que nous a esquissée le ministre des Finances le 9 avril, cherche à amoindrir ces difficultés en essayant de regarnir la caisse au détriment des travailleurs et des employeurs du pays.

Voilà, en deux mots, le résumé des observations formulées par l'Association des manufacturiers canadiens.

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, me permettriez-vous de poser en ce moment une question à l'honorable député?

L'hon. M. Martin: Eh bien...

L'hon. M. Starr: L'honorable député d'Essex-Est n'a-t-il pas voté en faveur de l'extension des prestations saisonnières?

L'hon. M. Martin: Évidemment, monsieur le président, et je suis content de l'avoir fait. Mais lorsque nous avons assuré des prestations saisonnières, contrairement au gouvernement actuel, nous avons regarni la caisse d'assurance-chômage en puisant dans le revenu consolidé, à trois reprises. Voilà le nœud de l'argument.

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Ce que vient de dire l'honorable représentant d'Essex-Est n'est pas exact. L'honorable député a piloté à la Chambre un bill relatif aux travailleurs saisonniers, augmentant les contributions de 15 p. 100...

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, ce n'est là qu'un argument que mon honorable ami pourra invoquer au moment opportun, mais je crains qu'il se trompe.

L'hon. M. Starr: J'essaie tout simplement de vous renseigner exactement sur les faits.

L'hon. M. Martin: Aux trois occasions où le gouvernement a suivi cette ligne de conduite, j'ai donné les dates et le montant.

L'hon. M. Starr: Le montant était de \$1,800,000.

L'hon. M. Martin: Le Fonds du revenu consolidé du gouvernement a servi à regarnir la caisse.

L'hon. M. Starr: Les déclarations de l'honorable député ne sont que de la foutaise.

L'hon. M. Martin: Je peux très bien comprendre l'anxiété de mon honorable ami, parce qu'il...

L'hon. M. Starr: Se borne à donner les faits, et l'honorable député ne peut en nier un seul.

L'hon. M. Martin: ... parce qu'il sait que ce n'est pas une mesure bien populaire chez les groupements ouvriers de notre pays. J'appelle son attention sur une déclaration dont il n'a peut-être pas pris connaissance. Lui et moi vivons dans les circonscriptions où il y a des ouvriers de l'automobile. L'un des membres du comité consultatif, représentant la